

N° 119 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-3-2010

« Il faut flatter le chien pour avoir l'os. » (Proverbe français.) Dernier numéro paru : 1^{er}-1-2010 (21^e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. » : voir section ... du présent numéro.)

I ■ Actions du Collectif des déboulonneurs : sur fond de faillite politique, la lutte continue

Le Collectif des déboulonneurs (V. VII), né à Paris en 2005 (LP 91...), a de nouveau agi en janvier et février. Extension au niveau national en cours. Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyens d'action : non-violence, désobéissance civile, légitime réponse.

Janvier 2010. Le 27, à 18 h, à **Lille** (r. Faidherbe et pl. Rihour), 4 panneaux des affich. CBS et JCDecaux ont été barbouillés par 10 militants devant 10 amis et 2 journal. (Babel...). Reportage sur Grand Lille TV. Le 8, à 17 h, à **Lyon** (r. Victor-Hugo), 10 obstacles urbains de l'affich. JCDecaux, une aubette et une colonne Morris ont été enveloppés puis barbouillés par 12 militants. La police est passée plusieurs fois sans intervenir. Le 23, à 15 h, à **Paris** (144, r. de Rivoli), 4 panneaux de l'affich. Avenir ont été barbouillés par 5 militants, devant 30 amis, 10 polic. et 4 journal. (Bakchich, Télé Bocal, Radio Libertaire...). Interprétation du *Barbouilleur* (sur l'air du *Déserteur* de Boris Vian), de *La Barbouillaise* (sur l'air de *La Marseillaise*) et de *Publicitaire*. Les 5 militants ont passé 3 heures au poste (10, r. Pierre-Lescot). Le 30, à 14 h, à **Tours** (r. Nationale et pl. Jean-Jaurès), 11 obstacles urbains de l'affich. JCDecaux ont été recouverts d'affiches subversives par 5 militants, devant 10 amis et 10 polic. qui ont contrôlé les identités. Reportage sur Radio Campus (1^{er} février).

Février. Le 26, à 19 h, à **Paris** (26, bd des Italiens), 4 panneaux de l'affich. Avenir ont été barbouillés par 6 militants, devant 30 amis, 15 polic. et 1 journal. (AFP). Prise de parole du secrétaire national du Parti de gauche (Éric Coquerel), accompagné d'une conseillère de Paris, du même parti (Danièle Simonnet). Accordéon et chansons. Seuls 5 militants ont été arrêtés ; ils ont passé 3 heures au poste (5, r. de Parme). Dépêche AFP le soir même, reprise aussitôt sur le site internet du *Figaro*, du *Monde*, de TF1, de Romandie News ; brève dans *Le Parisien* du 27. Photos et comptes rendus détaillés : <http://www.deboulonneurs.org/>.

II ■ Procès du Collectif des déboulonneurs de Paris (12 mars 2010)

Deux membres du Collectif des déboulonneurs (Yvan Gradis [rédacteur du *Publiphobe* depuis vingt ans] et Arthur Lutz, informaticien) vont passer, le 12 mars 2010 à 9 heures, devant la 13^e chambre/2 du tribunal correctionnel, au Palais de justice de Paris (venir à 8 h 20 pour faire la queue). Il leur est reproché d'avoir barbouillé, le 26 janvier 2008, sur les Champs-Élysées (LP 107), des panneaux publicitaires de l'afficheur Avenir (JCDecaux). Non seulement les deux prévenus assument totalement leur acte, mais ils seront accompagnés à l'audience par six comparants volontaires, coauteurs des faits, que la police n'avait pas cru bon d'arrêter (Nicolas Hervé, Yann Le Breton, Jean-François Lenoir, Céline Ramboz, Laurent Veyre de Soras, Jean-Michel Vourgère) et qui demandent à être jugés. À noter que, parmi les prévenus et les comparants volontaires figurent des récidivistes (déjà condamnés pour barbouillage), lesquels risquent théoriquement jusqu'à deux ans de prison (loi du 10 août 2007).

Avocat : William Bourdon. Témoins : Claude Got (médecin et professeur de santé publique), Chantal Jouanno (secrétaire d'État à l'Écologie), Hervé Kempf (essayiste) et Jacques Muller (sénateur Vert).

À cette occasion, une conférence de presse, deux concerts de soutien et un débat sont organisés, les 8, 9, 11 et 12 mars (V. VI). Dons (pour contribuer à payer l'avocat) : chèques à l'ordre de « La Barbe », à envoyer au Collectif des déboulonneurs, 24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris (dons par internet : <http://rap.aiderenligne.fr/Deboulonneurs.html>).

III ■ « Témoignez à notre procès » (lettre ouverte des déboulonneurs à la secrétaire d'État à l'Écologie (25 février 2010))

Les deux prévenus et les six comparants volontaires du procès du 12 mars 2010 à Paris ont rendu publique le 25 février cette lettre adressée à Chantal Jouanno (publiée sur le site internet Rue89) pour lui expliquer pourquoi ils souhaitent qu'elle vienne témoigner à l'audience.

Madame la Ministre,

(1) Vendredi 12 mars 2010, nous passerons en correctionnelle au tribunal de grande instance de Paris. Nous souhaitons que vous y soyez témoin. Ce passage devant la cour fait suite à une action de désobéissance civile non-violente lors de laquelle nous avons barbouillé des panneaux publicitaires. Effectuée au sein du Collectif des déboulonneurs, en public, à visage découvert et de façon assumée, ce type d'action symbolique vise à dénoncer les multiples renoncements des pouvoirs politiques face à la publicité extérieure et à ses professionnels. À nos yeux, de telles actions sont nécessaires et légitimes.

(2) En effet, le constat sur la situation actuelle est très largement partagé par les associations, les partis politiques (toutes tendances confondues) et parfois par les professionnels eux-mêmes : loi obsolète, inutilement complexe, largement bafouée et trop laxiste. Vous avez ainsi déclaré vouloir « remettre la publicité à sa place » (AFP, 17 juin 2009) et indiqué qu'« il y a lieu aujourd'hui de faire le ménage pour en finir avec tous ces excès. Il y a désormais des pubs partout, et c'est une agression permanente » (*Le Parisien*, 17 juin 2009). Face à de telles déclarations, nous devons bien avouer avoir été tentés de vous nommer « barbouilleuse d'honneur » de notre collectif ! Une telle conviction politique force l'admiration.

(3) Comme nous avons déjà eu l'occasion de vous le dire, notre principale revendication est la tenue d'un large débat public sur la place de la publicité dans l'espace public. Tous les aspects seraient abordés sereinement et en détail : pollution visuelle et mentale, liberté de réception des messages, privatisation de l'espace public, impact économique, financement de services publics, égalité de traitement de l'expression commerciale, politique, syndicale, associative ou artistique. Les facettes sont multiples, mais elle permettent de questionner un des aspects essentiels de la vie de la cité. Bref, en un mot, de faire de la politique.

(4) Ce débat est bien évidemment un préalable nécessaire à toute refonte en profondeur de la loi de 1979 encadrant la publicité extérieure. En 2009, sur invitation du gouvernement, nous avons participé aux travaux du Conseil national du paysage. Le cadre

initial était certes extrêmement restreint et peu propice à une véritable réflexion. Toutefois, la porte était ouverte pour commencer à corriger les nombreuses aberrations de la loi et mettre sur pied un processus sur le long terme.

(5) Las, nous avons finalement assisté à un simulacre des plus caricaturaux de concertation. Les décisions étaient prises avant les réunions, la réunion finale se déroulait sans les documents, et les mesures votées au Sénat sont l'exact contraire de ce qui était annoncé. Vous comprendrez, nous en sommes sûrs, notre désarroi face à tant de désinvolture et de mépris. Comment expliquer de façon rationnelle ce fossé phénoménal entre les paroles et les actes ? Comment expliquer qu'un sénateur réécrive son rapport pour dire l'inverse de ce qu'il pense ? Où en est-on de l'amélioration réelle de l'application de la loi ? La réforme de la police de l'affichage que vous prônez est-elle guidée par l'intérêt collectif ou par une volonté de faire baisser le nombre de fonctionnaires ? Comptez-vous remettre à plus tard encore la concertation promise au Sénat sur un renforcement des sanctions contre les afficheurs délinquants ?

(6) De nouveaux dispositifs publicitaires sont installés dans l'espace public et profitent d'un flou juridique. Nous pensons aux écrans lumineux, parfois équipés de « caméras » espionnes, aux publicités intrusives (pléonasmes) sur les téléphones portables. Vous aviez, là encore, parlé de concertation. Quand ? Selon quelles modalités ? Devons-nous attendre que le déploiement soit inéluctable pour simplement faire le constat qu'il est trop tard ? Comptez-vous revenir sur les nouvelles dérogations octroyées aux afficheurs dans le cadre de la loi Grenelle II (bâches gigantesques sur les immeubles, publicités autour des aéroports) ? Doit-on s'attendre à ce que le passage de cette loi à l'Assemblée nationale finisse de détricoter ce qui existe ? Finalement, êtes-vous réellement maîtresse des orientations et des décisions qui sont prises ? Nous avons entendu parler dans votre entourage d'« énormes pressions sur ce dossier, qui venaient de très haut ». On a également pu lire que certains services de votre ministère se trouvaient être « les alliés objectifs des afficheurs ».

(7) Pour l'ensemble de ces raisons, nous souhaitons que vous témoigniez à notre procès. Nous ne vous demandons pas de cautionner notre mode d'action, mais vous pourrez ainsi éclairer utilement la cour sur le contexte politique de l'affichage publicitaire. Il nous semble en effet pertinent qu'une personne de votre conviction et ayant votre bonne connaissance du dossier puisse expliquer le fonctionnement des institutions, décrypter les liens qu'entretiennent tous les acteurs et identifier les points de blocage. Par ailleurs, vous pourrez également apporter des réponses aux nombreuses questions qui restent à ce jour en suspens. Il serait par exemple intéressant que vous approfondissiez les prises de position du gouvernement. Les bonnes décisions sont toujours faciles à expliquer. Vous déclariez très récemment encore que « pour [vous], la politique, c'est une affaire de sincérité » (dialogue sur le monde.fr, le 15 février 2010). À la suite de vos nombreuses déclarations publiques, nous sommes persuadés que le sujet vous tient à cœur et nous nous réjouissons de vous voir à nos côtés à la barre.

Yvan Gradis, Nicolas Hervé, Yann Le Breton, Jean-François Lenoir, Arthur Lutz, Céline Ramboz, Laurent Veyre de Soras, Jean-Michel Vourgère

IV ■ Le CRAPN bâche un panneau (Nantes, 13 février 2010)

Le 13 février 2010, à 11 h, à Nantes (bas du marché de Talensac), 3 militants du nouveau Collectif pour la réduction de l'affichage publicitaire à Nantes (CRAPN) ont, devant 25 amis, bâché un panneau sur pied de l'afficheur Clear Channel et recouvert de papier un panneau de l'afficheur JCDecaux pour transformer celui-ci en support d'expression libre à l'intention des passants. Six journalistes étaient présents, il y a donc eu des échos de l'action sur : France 3, France Bleu, Nantes 7, *Ouest-France* (le 14), *Presse-Océan*... Un agent des Renseignements généraux s'était également déplacé pour l'occasion.

V ■ Le MARRE contre la Saint-Valentin (Liège [Belgique], 10 février 2010)

Le 10 février 2010, au petit matin, à Liège (Belgique), un commando d'une quinzaine de jeunes de l'association MARRE (Mobilisation antipub de réappropriation réfléchie de l'environnement), créée en 2009, a recouvert plusieurs panneaux et obstacles urbains JCDecaux du centre-ville avec des nappes arborant le slogan : « Pour la Saint-Valentin, faites l'amour, pas les magasins ». Il s'agissait de dénoncer l'enlaidissement du paysage urbain et la propagation de stéréotypes sur la femme comme appât commercial.

VI ■ Agenda

8 mars 2010, Paris : concert de soutien au procès du 12 mars (Loulou Green + Nouhouh) ; 20 h, au 44, r. de la Folie-Méricourt ; prix libre.

9 mars, Paris : conférence de presse pour le procès du 12 mars, 10 h, Bistrot d'Eustache, 37, rue Berger (Forum des Halles).

11 mars, Paris : concert de soutien au procès du 12 mars (Raphou + LDB System) ; 20 h, au 123, av. Jean-Jaurès, M° Laumière ; prix libre.

12 mars, Paris : procès du Collectif des déboulonneurs, Palais de justice (13^e chambre/2), à 9 h (venir à 8 h 20 pour faire la queue).

12 mars, Paris : débat sur le procès du jour, à la mairie du 2^e (1^{er} étage, salle des expositions), 8, r. de la Banque, M° Bourse.

13 mars, Paris : annulation de l'assemblée générale de Paysages de France, annoncée dans le dernier numéro !

13 mars, Rouen : action du Collectif des déboulonneurs, à 15 h.

13 mars, Tours : recouvrement du Collectif des déboulonneurs, à 13 h 30, pl. Jean-Jaurès.

17 mars, Paris : réunion mensuelle de Résistance à l'agression publicitaire (V. VII).

27 mars, Lille : bâchage du Collectif des déboulonneurs (dans le cadre du « Village ARTiviste »), place Rihour.

Fin mars (26 ? 27 ?), Paris : barbouillage du Collectif des déboulonneurs.

VII ■ Carnet d'adresses

- *Casseurs de pub* : 11, pl. Croix-Pâquet, 69001 Lyon ; tél. 04 72 00 09 82 ; internet : www.casseursdepub.org.

- Collectif des déboulonneurs : 24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris ; contact@deboulonneurs.org ; www.deboulonneurs.org.

- La Meute des chiennes de garde (réseau contre la publicité sexiste) : 163, r. de Charenton, 75012 Paris ; internet : www.lameute.fr.

- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-tcp. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org/>.

- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; internet : www.antipub.org.

VIII ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- Série complète des 118 numéros parus (20 euros, port et enveloppe compris).

IX ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 7 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.*]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 119 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 01 45 79 82 44.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)